



## Préavis démission

-----  
Par leo

Bonsoir,

je travaille en CDI intermittent depuis plus d'un an.

J'ai trouvé une opportunité de travail beaucoup plus intéressante pour moi (plus proche du domicile, temps plein, horaires convenant à ma vie personnelle, meilleur rémunération,...).

Ma question :

Puis-je démissionner sans préavis de mon travail actuel?

si préavis, quel délai? et quels sont les risques?

en vous remerciant

-----  
Par morobar

Bonjour,  
CDI intermittent  
C'est nouveau ?

EN quoi cela consiste un CDI intermittent ?

Puis-je démissionner sans préavis de mon travail actuel?

Non, pas de démission sans préavis.

Le délai dépend du contrat de travail ou de la convention collective du secteur.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Leo,

je ne vois pas où est le problème d'effectuer le préavis. La nouvelle société vous attendra et vous vous séparez normalement et en bons termes de votre actuel employeur.

Si vous n'avez pas envie d'effectuer le préavis, n'allez plus au travail et commencez immédiatement avec le nouveau !

Ça va s'apparenter à une démission et si l'ancien employeur n'est pas un excité pour essayer de vous pourrir la vie (c'est vrai que ne plus aller au travail pourrait "énervé" un patron) le problème est résolu pour vous.

Cdlt